

**Relatif à l'élection de la Directrice ou du Directeur de l'UFR des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val de Marne**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications adoptées en Conseil d'administration en date du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération en date du 7 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'UFR des sciences économiques et de gestion dans leur version issue des modifications adoptées en Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022 ;



**ARTICLE 1 : DATE DES ÉLECTIONS**

L'élection du directeur de l'UFR des sciences économiques et de gestion se déroulera le :

**Jeudi 8 juin 2023 à 14 heures**

lors d'une séance exceptionnelle du conseil d'UFR présidée par l'administrateur provisoire (ou le doyen d'âge, si l'administrateur provisoire est candidat).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

En application du titre 4 des statuts de l'UFR des sciences économiques et de gestion, le Directeur ou la Directrice de l'UFR, est élu(e) pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Il ou Elle est choisi(e) parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'UFR des sciences économiques et de gestion.

**ARTICLE 3 : DÉPÔT DE CANDIDATURE ET PROFESSION DE FOI**

**Le dépôt des candidatures est obligatoire.**

Il pourra être effectué dès publication du présent arrêté et au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de l'élection, au bureau de la responsable administrative de l'UFR des sciences économiques et de gestion, Campus du mail des Mèches, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau 209, 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil ou par courriel à [carine.rodriques@u-pec.fr](mailto:carine.rodriques@u-pec.fr)

### Relatif à l'élection de la Directrice ou du Directeur de l'UFR des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

**La date limite de dépôt de candidature et des professions de foi est donc fixée au :**

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 17 heures**

Contact : [carine.rodriques@u-pec.fr](mailto:carine.rodriques@u-pec.fr)

**Le dossier de candidature sera constitué des documents suivants :**

Une **profession de foi** de format A4, en noir et blanc, d'une ou deux pages recto, sans photographie ainsi que d'un **curriculum vitae**.

Un accusé de réception sera délivré à chaque candidat(e). Cet accusé de réception ne constitue pas une validation de la candidature mais il atteste qu'elle a été déposée en temps utile.

Après examen, les candidatures déclarées recevables, seront transmises, par mail, aux membres du conseil au plus tard le **vendredi 2 juin 2023**.

#### **ARTICLE 4 : MODE DE SCRUTIN ET VOTE**

Le Directeur ou la Directrice est élu(e) pour 5 ans à la majorité absolue des membres du Conseil en exercice présents ou représentés, aux deux premiers tours de scrutin. Si l'élection n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, un troisième tour de scrutin est organisé à la majorité relative des membres en exercice présents ou représentés.

Les scrutins auront lieu le même jour.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration est autorisé dans les mêmes conditions que lors d'une séance classique du conseil, telles que précisées dans les statuts de l'UFR : nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. Le mandataire devra présenter le formulaire original de procuration.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Les règles relatives au quorum sont identiques à celles fixées par les statuts de l'UFR.

Les candidat(e)s seront appelé(e)s à se présenter brièvement et à présenter leur programme. A l'issue des présentations, un temps préalablement défini en début de séance, sera consacré aux éventuelles questions que souhaiteraient poser les membres du conseil aux candidats.

L'élection du Directeur ou de la Directrice a lieu au scrutin uninominal majoritaire.

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée sur la liste d'émargement.

#### **ARTICLE 5 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

Les résultats sont proclamés par l'Administrateur provisoire, dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales.

**Relatif à l'élection de la Directrice ou du Directeur de l'UFR des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**

**ARTICLE 6 - EXÉCUTION**

La Directrice générale des services par intérim de l'UPEC est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 09 mai 2023*

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**